

Fontenay-le-Comte, le 10 janvier 2015

REÇU le  
02 FEV. 2015  
D.REAL. PAYS DE LA LOIRE

REÇU le  
02 FEV. 2015  
D.REAL S.C.T.E  
→ DEE

**POLE DEVELOPPEMENT**

Affaire suivie par :

- M. Thierry DURAND, Directeur Général des Services
- Mme Gaëlle FLEURY, Responsable du service Aménagement du Territoire

✉ : [g.fleury@ccpaysfontenaylecomte.fr](mailto:g.fleury@ccpaysfontenaylecomte.fr)

☎ : 02.28.13.04.59

**LE PRESIDENT**

A

DREAL  
SERVICE SCTE/DEE  
5 rue Françoise GIROUD  
CS 16 326  
44 263 NANTES CEDEX 02

**N/Réf.** : LD/15.003

**Objet** : Pièces complémentaires dossier Etude d'Impact « au cas par cas »  
Projet de barreau de liaison à Fontenay-le-Comte

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 22 décembre 2014, vous me demandiez de produire des pièces complémentaires pour l'instruction du formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact concernant l'aménagement d'un barreau routier à Fontenay le Comte.

Voici mes éléments de réponse :

**Rubrique 3 :**

Pour le giratoire, d'un rayon de 20 mètres, situé RD 23 la surface totale de l'emprise publique est estimée à : 1520 m<sup>2</sup>. Pour le giratoire, d'un rayon de 17 mètres, situé Allée du Puits la surface totale de l'emprise publique est estimée à : 1250 m<sup>2</sup>.

Ces giratoires ne rentrent donc pas dans la catégorie 6<sup>e</sup>) de l'annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement.

**Rubrique 6.1 :**

- Qualité du boisement : Les intérêts paysager et écologique du boisement sont très limités. Ce dernier est composé essentiellement d'érables sycomores.
- Niveau d'atteinte du projet : Seule la surface du bois nécessaire à la voirie sera détruite, soit environ 2100 m<sup>2</sup> sur environ 6500 m<sup>2</sup>.
- Mesures d'évitement ou de réduction d'impacts : Les travaux seront réalisés hors des périodes de nidification des oiseaux (de fin mars à fin juillet).
- Mesures de compensations pour les impacts résiduels : Des mesures compensatoires seront examinées durant la phase d'étude du projet.

En outre, ayant mandaté mes services pour connaître les spécificités environnementales de la zone, je vous joins les conclusions remises qui serviront de base aux futures réflexions.

**Rubrique 9 :**

Veillez trouver ci-joint la page 10 du formulaire complétée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Michel TAPON**





**Éléments de qualification environnementale de l'espace boisée - Zone militaire traversée par le projet de barreau de liaison. Visite du site le 19.01.2015.**

**Description générale du site :**

Zone périphérique à la Zone d'activité St Médard. Lieu ouvert à la circulation des piétons sur la zone mais peu fréquenté car a été longtemps une zone militaire interdite. Présence d'activité cynégétique (cartouche au sol).

Le milieu peut être décrit très sommairement comme une prairie non fauchée (+ de 90% de la surface) ceinturée par des haies constituée essentiellement de prunelliers, euphrasies monogynes, et quelques églantiers isolés. Cette haie est couverte par des ronciers essentiellement constitués par *Rubus sp.*

On note une différence Nord/Sud, la zone Nord, plus humide visuellement avec notamment la présence d'iris dans certaines zones, et plus sèche au Sud avec la présence d'un sol plus sec parfois nu avec des pierres calcaires.

Une zone de 50 m<sup>2</sup> environ est couverte par des genêts à balai.

Observations animales diverses : Alouette des champs, présence de fèces de renard sur coulée, Entendu mésange charbonnière et troglodyte mignon.

Le cortège de graminées de plus de 50 cm de hauteur accueille des macro-mammifères (observation de nombreuses cavités au sol)

Les ronciers abritent le lapin de garenne (forte population étant donné le nombre de ronciers et l'observation de fèces en bordure)

Observations végétales diverses : Garance voyageuse.

**Description de la zone concernée :**

Boisement planté (15-20 ans) constitué d'érables sycomores à 100 %. Quelques frênes oxyphylles disséminés en sous étage.

La strate arbustive est dominée par le sureau noir (50% de la surface boisée).

On note la présence du gouet d'Italie et de l'ortie dioïque en faible recouvrement pour la strate herbacée.

Des arbres morts sont notés sur la parcelle.

On était entendu, le pinson des arbres, la mésange bleue et notamment le tarin des aulnes espèce rare sur la liste rouge française et sur l'annexe 2 de la convention de Berne. Le site constitue un site d'hivernage pour l'espèce.

Juxtant la périphérie immédiate de la parcelle, des anciennes galeries (11 trous comptés) de blaireaux/renards ne sont plus actives.

**Mesures compensatoires :**

Il faut considérer que la zone concernée représente une zone naturelle en périphérie même du centre-ville de Fontenay-le-Comte. Ce site peut être qualifié de parcelles naturelles, et est donc relativement rare en ville.

Cette zone est composée d'une prairie naturelle ceinturée d'une haie vive et à ce titre-là constitue un refuge pour les espèces animales et végétales.

Les incidences se traduisent :

- par une fragmentation de l'habitat en deux parties et donc par la limitation voir la suppression des déplacements des mammifères présents,
- par la création d'une barrière de plus dans le paysage pour le déplacement des mammifères et autres invertébrés,
- par la suppression de haies et de prairies à hauteur du linéaire du projet,

Exemples de mesures compensatoires à envisager lors des études :

- la création d'une haie en parallèle et de chaque côté de la voie créée
- la mise en place de crapauduc pour permettre le déplacement des mammifères